



Favoriser le télétravail...

Pas chez LCL apparemment...

« La ministre du Travail rappelle que le télétravail est obligatoire pendant le confinement «si toutes les tâches peuvent être faites à distance », même si une marge de manœuvre est laissée aux employeurs. »

Il semble que notre Direction ne retienne que la fin de la déclaration de la Ministre...et qu'en parallèle, les mêmes ont pris des cours de Médecine...

« Le contexte de ce nouveau confinement est différent de celui du mois de mars ».

« Par ailleurs nous disposons de moyens de protection sanitaire qui permettent d'assurer un haut niveau de sécurité de nos collaborateurs. Des études prouvent que l'essentiel des contaminations se fait en dehors de la sphère professionnelle ».

« L'essentiel de la contamination se fait essentiellement en dehors de la sphère professionnelle »

Pendant ce temps, la Ministre confirme, le télétravail :

« C'est une obligation. Toutes les tâches qui peuvent être faites à distance doivent être faites en télétravail. Si toutes vos tâches peuvent être faites en télétravail, vous devez être cinq jours sur cinq en télétravail » et de rappeler : « L'employeur a dans le code du travail une obligation de protection des salariés »

On peut se demander pourquoi exposer ses salariés ? Pourquoi garder toutes les agences ouvertes ? pour rappel, il faut une attestation pour se déplacer, donc pas ou peu de déplacements spontanés, pourquoi ne pas organiser des ouvertures de certaines agences avec rotation des collègues ? qui on vous le rappel sont équipés pour la plupart d'un PC portable.

De plus, l'article du Capital, relayé par notre Direction sur LinkedIn, précise que le Crédit Agricole a de solides performances trimestrielles grâce à sa filiale LCL et aux activités de marché !

NEWS !

Il aura fallu les dernières déclarations du gouvernement et de la ministre du travail auprès des entreprises, qui réaffirment que le Télétravail est obligatoire, pour que le COMEX chez LCL revienne enfin à la raison.

Selon le dernier communiqué de la Direction Générale, fasse un (petit) pas vers le télétravail pour nos collègues en agences, un jour sera mis en place, à partir du 9 novembre...Mais pas de fermeture d'agence, pas de rotation... Mais quid de la maintenance dédiée ?

Vos élus ont décidé de formaliser un droit d'alerte ! on ne négocie pas avec la santé.